**Appel à projets 2024**

**Soutien financier pour un projet de lutte   
contre la précarité présentant un caractère innovant   
sur le territoire de la commune d’Etterbeek**

REGLEMENT DU SUBSIDE

**Contexte**

Le CPAS d’Etterbeek a pour mission de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine (article 1er de la Loi organique des CPAS). Il assure aux personnes et aux familles l’aide due par la collectivité dans de nombreux domaines. En outre, il veille à encourager la participation sociale de ses usagers à la société. Pour atteindre ces objectifs, le CPAS d’Etterbeek peut collaborer avec le secteur associatif, notamment sous la forme d’un soutien financier octroyé à l’issue d’un appel à projets à destination des acteurs sociaux de la commune.

Les citoyens etterbeekois sont confrontés à plusieurs formes de précarité, lesquelles ont parfois été accentuées par la crise sanitaire Covid-19 et les mesures publiques visant à lutter contre la pandémie. La lutte contre la précarité n’est donc pas uniforme et peut s’exprimer dans de nombreux domaines.

Alors que le secteur associatif déploie déjà un certain nombre d’actions et de projets visant à lutter contre la précarité et/ou l’exclusion sociale des personnes, il apparaît opportun d’accentuer encore ce travail de terrain et de toucher les personnes dans le besoin au plus proche de leur quotidien.

Pour ce faire, le CPAS d’Etterbeek souhaite soutenir des projets innovants qui démontrent leur utilité concrète dans la lutte contre la précarité de la population.

**Description de l’appel à projets**

Au moyen du présent appel à projets, le CPAS d’Etterbeek entend mettre l’accent sur l’aspect innovant des actions à entreprendre. Par son côté innovant, le projet doit permettre d’apporter une plus-value à la carte sociale etterbeekoise telle qu’elle existe actuellement. Ce côté innovant peut être atteint de plusieurs façons : atteindre un nouveau public, offrir un nouveau service, développer de nouveaux outils ou une nouvelle approche de l’accompagnement social, etc.

**Public cible / bénéficiaires**

Le projet présenté doit s’adresser à la population etterbeekoise en situation de précarité.

*Par personne en situation de précarité, il est entendu :*

* *Les personnes bénéficiaires – ou dans les conditions de bénéficier – du revenu d’intégration social (RIS) ou de l’aide sociale équivalente ;*
* *Les personnes bénéficiaires de l’intervention majorée de l’assurance (BIM).*

**Destinataires de l’appel à projets**

L’appel à projets s’adresse à toute organisation ou association etterbeekoise active dans le domaine social au sens large qui souhaite développer un projet innovant à lutter contre la précarité.

Les pouvoirs publics ne sont pas éligibles au présent appel à projets.

**Soutien financier**

Entre 4.000 et 8.000 euros.

Ce montant est destiné à couvrir les frais suivants :

* Frais de fonctionnement ;
* Frais de personnel ou d’intervenant externe ;
* Frais de communication.

**Critères de sélection**

Les projets seront analysés et sectionnés compte tenu des critères suivants :

* **Objectifs du projet** : le projet s’inscrit dans le contexte de l’appel à projets et dans les réalités sociales sur le territoire de la commune d’Etterbeek.
* **Dimension novatrice du projet** : le projet présente par essence une approche innovante qui est susceptible d’améliorer la qualité de l’action sociale sur le territoire communal.
* **Pertinence du projet** : le projet démontre sa pertinence à répondre aux objectifs de l’appel à projets et à l’une ou l’autre des réalités sociales sur le territoire de la commune d’Etterbeek, notamment par son utilité concrète à améliorer le quotidien du public-cible.
* **Évaluation** : le projet est évaluable et énonce les indicateurs qui permettront de procéder à une évaluation quantitative et qualitative.

**Introduction de la demande**

La demande est uniquement introduite au moyen du formulaire joint, lequel devra être dûment complété et signé, sous pleine d’irrecevabilité.

La demande devra être transmise par courriel à l’adresse : [subsides@cpas-etterbeek.brussels](mailto:subsides@cpas-etterbeek.brussels).

**Délais**

Lancement de l’appel à projets : le 02/09/2024.

Clôture de l’appel (date limite de remise des projets) : le 30/09/2024 à 23h59.

Désignation des lauréats : mi-octobre 2024.

Période couverte par le subside : du 02/09/2024 au 31/08/2025.

**Jury**

Le jury se réunit début octobre 2024.

Il est composé des personnes suivantes :

* Le Président du CPAS d’Etterbeek ;
* Le Directeur de l’Action sociale du CPAS d’Etterbeek ;
* La responsable de la Coordination sociale du CPAS d’Etterbeek.

Le secrétariat du jury est assuré par le Secrétaire général du CPAS ou son représentant.

**Informations**

Toute information en rapport avec le présent appel à projets peut être demandée à :

Madame Vanessa Staal, responsable de la Coordination sociale du CPAS d’Etterbeek :

subsides@cpas-etterbeek.brussels – 02/627.22.98